

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024**

**DELIBERATION N°2024.00310**

**PROJET D'AMÉLIORATION DES VITESSES COMMERCIALES BUS - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 92

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

**RECU EN PREFECTURE**

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240530-D20240031010

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,  
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIEMI,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Philippe DENIS,  
Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT,  
M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT,  
M. Jacques PHROMMALA, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,  
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY,  
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024**

### **PROJET D'AMELIORATION DES VITESSES COMMERCIALES BUS - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT**

Le projet d'amélioration des vitesses commerciales a été approuvé à l'unanimité, par délibération du Bureau du 07/03/2024. Les services de l'Etat (la direction générale des Collectivités locales) viennent de nous faire savoir que de nouvelles règles s'appliquent concernant les demandes de subvention dans le cadre du Fonds vert et de la DSIL. C'est pourquoi, le Conseil Métropolitain doit être sollicité afin d'approuver les projets et les demandes de subvention.

La Métropole subit les augmentations importantes des coûts de l'énergie notamment dans l'organisation des transports en commun. Cette augmentation est directement répercutée dans le forfait de charge du contrat de délégation de service public que Saint-Etienne Métropole a signé avec le délégataire STAS.

Le réseau est par ailleurs fortement plébiscité par les habitants de la Métropole. Les fréquentations sont ainsi en constante augmentation avec par exemple 3,6 % soit une augmentation de 290 000 validations entre le premier trimestre 2022 et 2023. Si cette tendance se confirme, la fréquentation sur l'année 2023 sera bien supérieure aux années avant Covid.

Or le réseau continue de perdre en vitesse commerciale ce qui implique,

- d'une part, d'utiliser et de payer plus de véhicules et de conducteurs sur les lignes pour conserver une même offre ;
- et d'autre part, une dégradation de la qualité et de l'attractivité du service.

Cette diminution est due au faible nombre d'aménagements priorisant les bus (priorités aux feux, couloirs), à l'augmentation constante du nombre de voyageurs entraînant des temps d'échanges voyageurs plus longs aux arrêts, ainsi qu'au développement des aménagements de voirie visant améliorer la sécurité routière.

La collectivité fait donc face à la double contrainte d'augmentation des coûts et de nécessaire conservation de l'offre pour l'utilisateur. L'augmentation des vitesses commerciales constitue le principal levier permettant de relever le défi.

Il est ainsi proposé de lancer le projet d'amélioration des vitesses commerciales du réseau de bus structurant (lignes M ainsi que 10, 16 et 40). Le cas échéant, les études aboutiront, après expertise, à des investissements matériels (équipements bus ou carrefours à feux), à l'écriture de programmes de travaux annuels.

Les études techniques, la concertation avec les communes, la communication avec les riverains pour les projets impactant la voirie et les aménagements urbains s'inscriront dans l'organisation actuellement en place pour ce type de travaux.

Les propositions concerneront par exemple :

- la création de couloirs de bus (cf. Boulevard Urbain devant l'Ecole Tardy) ;
- la création de priorités bus aux feux tricolores et aux intersections ;
- l'optimisation des arrêts avec de possibles fusions ;
- des modifications de géométries de voirie afin d'améliorer les girations ;
- une meilleure prise en compte des transports en commun dans les aménagements de voirie visant à améliorer la sécurité routière.

Le déploiement commencera par la ligne M3 avec l'écriture du programme et la réalisation des travaux sur l'année 2024. Les études lancées en parallèle sur l'ensemble du réseau permettront de réaliser des travaux d'amélioration sur d'autres lignes sur 2025 puis 2026.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le lancement du projet d'amélioration des vitesses commerciales selon les modalités inscrites dans la présente délibération ;**
- **approuve la sollicitation de financements extérieurs notamment via le Fonds Vert ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Annexe et Transports – Section Investissement Article 2031 – Destination 2014 – PROTC 110.**

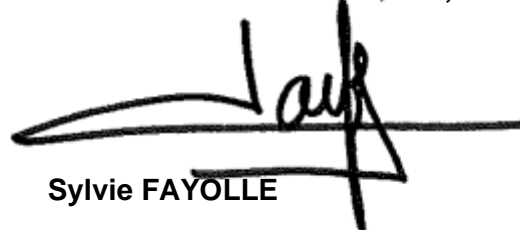
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE